

nommé adjoint au patrimoine. Il aura en charge la médiathèque ainsi que l'agence postale communale. Le temps quotidien estimé pour cette dernière étant de 20 minutes environ.

Les horaires d'ouverture seront définis comme suit :

Horaires futurs	
Lundi	8h30-12h
Mardi	8h30-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h et 12h-13h30
Jeudi	8h30-12h et 18h-20h
Vendredi	8h30-12h et 14h-16h
Samedi	9h30-12h
Total par semaine	27h (soit 7h30 de plus)

La dépense sera répartie comme décrit dans l'annexe jointe à cette délibération.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'acquisition du matériel, du fond documentaire ainsi que du mobilier ;
- Approuve la proposition des horaires qui seront appliqués dans le nouvel équipement ;
- Approuve les plans de financement des opérations tels que présentés à l'assemblée ;
- Sollicite les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement des opérations d'informatisation initiale ou de renouvellement informatique
- Sollicite les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement des opérations ayant pour objet l'achat des équipements (mobilier et matériel) accompagnant la construction, la rénovation, la restructuration, la mise en accessibilité ou l'extension des espaces d'une bibliothèque de lecture publique ;
- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de l'extension ou de l'évolution des horaires d'ouvertures des bibliothèques publiques ;
- Donne pleins pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer les documents se rapportant à cette affaire.

2°) Finances – ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune peut disposer, d'une ouverture de crédit d'un montant de 150 000,00 € et présente la proposition du Crédit agricole du Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser une ouverture de ligne de trésorerie pour assurer le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, selon les conditions suivantes :
- Montant : 150 000,00 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné plus une marge de 1,39 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : néant
- Frais de mise en place : 300 € (0.20% x 150 000 €)
- S'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan et à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées ainsi qu'à réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

3°) Finances – subventions aux associations

Après avoir pris connaissance des bilans financiers des associations, le conseil municipal, décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes, pour l'année 2020, conformément à la proposition de la commission finances :

Liste associations / subventions	2019	Liste associations / subventions	2019
Amicale des donneurs de sang bénévoles de JOSSELIN et de ses environs	100.00	FNACA – Comité local de GUILLAC	110.00
Association sportive GMV de GUILLAC	1950.00	Judo Club de JOSSELIN (20 € X licencié)	80.00
Cahéran Fêtes et Loisirs	440.00	Mémoires du pays de Josselin	110.00
CCAS de GUILLAC	1500.00	Secours Catholique du Morbihan – Equipe locale de JOSSELIN	100.00
Comité de Jumelage du Pays de JOSSELIN	700.00	Société de chasse de GUILLAC	674.00
Comité des Fêtes de GUILLAC	600.00	Souvenir Français - comité local du pays de Josselin	140.00
Entente Morbihannaise de Sport scolaire	209.55		
Diou Ster : asso foot Guillac, Taupont, St Servant	600.00	TOTAL	7 313,55 €

4°) Questions diverses

a) Information COVID 19

Des masques ont été commandé par Ploërmel Communauté. Ils ne sont pas encore livrés à ce jour.
Concernant les déchetteries, elles sont toujours fermées.

Au niveau communal, le Maire et les adjoints se contactent quotidiennement. Les services techniques ont été mis en « autorisation spéciale d'absence » durant une semaine. Les services administratifs, ne pouvant être placés en télétravail, s'est vu aménager ses horaires durant quelques semaines.

b) Médiathèque – avancement des travaux

Philippe SALÉ, adjoint, informe le conseil municipal de l'avancée des travaux. Le chauffage a commencé la pose de gaines concernant le chauffage au sol.

Aussi, l'entreprise LE BEL a fait parvenir un avenant concernant le revêtement de sol. Le montant de ce dernier s'élève à 2 984,94 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

c) Boulangerie – travaux de peinture

Des travaux de peinture extérieurs de certains bâtiment communaux doivent être réalisés. L'entreprise FG Peinture de GUILLAC a fait parvenir sa proposition :

Bâtiments	Montant
Boulangerie	1 150 €
Cantine	3 331 €

Après délibération, l'assemblée approuve ces devis et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à ces travaux.

d) Cantine municipale – avenant au contrat

L'école étant réouverte depuis le 12 mai dernier, la municipalité a décidé d'assurer les repas du midi.
Cependant, suite au confinement la société CONVIVIO, fournissant les repas en liaison chaude demande 0,40 € de plus par repas.

Après délibération, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

*_**



Le Maire,
Stéphane ROUAULT